



## Un programme pour les cinq prochaines années

En ce début de législature, les membres du Conseil communal ont étudié, lors de plusieurs réunions, les besoins de notre Commune et de ses habitants, avec en tête, le souci d'un développement durable et maîtrisé de la Commune. Il est ressorti des réflexions des conseillers un cadre d'action général, le Programme de législature 2023-2027 qui trace les lignes directrices des cinq prochaines années de cette législature.

Les différents projets et actions retenus se réaliseront dans un cadre fixé par quatre enjeux principaux :

- Maintenir la cohésion sociale, soutenir le développement et la coordination des activités sportives et culturelles.
- Poursuivre une gestion efficace des finances, viser un état financier sain et équilibré, tenant compte des investissements actuels et futurs.
- Soutenir une politique énergétique favorisant les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et accompagner les citoyens dans la transition énergétique.
- Assurer des prestations publiques de qualité.

Certains projets sont d'ores et déjà entamés et se termineront lors de cette législature. D'autres visent une plus longue échéance. Un planning des investissements permettra de les mettre en place.

Le Programme de législature 2023-2027 complet est disponible sur le site Internet communal.

Les membres de l'exécutif s'engagent avec conviction, enthousiasme et unité pour la prospérité de notre Commune.



**Le Conseil communal 2023-2027**

*Michel Arnoux, Yvan Burri, Claude-Alain Chapatte, Elisabeth Dennert, Pierre Lovis, Samuel Rohrbach et Christophe Fleury (de gauche à droite)*

# Echos des autorités

## Délibérations du Conseil communal

Dans le cadre de ses récentes délibérations hebdomadaires, le Conseil communal a notamment :

- Accepté l'extension de l'éclairage public à la Route de Courrendlin, sur le tronçon menant de la Résidence les Pins au terrain de football. Trois nouveaux points lumineux seront installés. Un passage pour piétons sera également marqué à la hauteur de la place de stationnement du terrain de football. La Commune entend ainsi améliorer la sécurité des usagers dans ce secteur.
- Commandé des distributeurs de protections hygiéniques pour donner suite à la motion du député Raoul Jaeggi, Ils seront installés prochainement dans les bâtiments scolaires de la Commune.
- Adjugé les travaux pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan nord du toit du Centre communal à Vicques.
- Décidé d'équiper l'administration d'un terminal de paiement prenant en charge tous les moyens de paiements courants, dont la Postfinance et Twint.

## Délibérations du Conseil général

Présidé par Clovis Chételat, le législatif de notre Commune s'est réuni le 28 mars. Lors de ses délibérations, il a :

- Accordé le droit de cité communal à M. Victor Benareau de Vicques, dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire.
- Accepté l'adhésion de la Commune au futur centre régional de collecte et de valorisation des déchets (CCV). Concrètement, le SEOD se voit confier la gestion des fractions de base (papier, verre, carton, alu et fer blanc) des écopoints des villages de Corban, Montsevelier et Vermes. La future collaboration sera effective lors de la mise en service du CCV aux Prés-Roses à Delémont. Le fonctionnement du Tritout ne sera pas modifié et sa gestion restera de la compétence de la Commune.
- Accepté la fermeture des bureaux de vote à Corban, Montsevelier et Vermes à partir du 1er juillet 2023.
- Pris connaissance du programme de législature 2023-2027 élaboré par le Conseil communal.

*Le procès-verbal détaillé de la séance est disponible sur le site Internet de la commune.*

## Site Internet et prestations en ligne

Vous souhaitez commander une attestation de domicile ? Communiquer un déménagement ? Annoncer la pose de panneaux solaires ? Vous informer des horaires du Tritout ? Annoncer la détention d'un chien ? Promouvoir une manifestation locale ?

Le site internet de la Commune a fait peau neuve et offre de nombreuses prestations en ligne ! [www.val-terbi.ch](http://www.val-terbi.ch). Une version mobile est également désormais disponible.



Page d'accueil du site internet

# Informations communales

## Fermeture des locaux de vote à Corban, Montsevelier et Vermes

Depuis la création de la nouvelle commune de Val Terbi, un local de vote est ouvert dans chaque village lors de votations ou élections; le dépouillement est centralisé à Vicques. Ce fonctionnement, complexe au niveau de l'organisation et exigeant en ressources humaines, doit être mis en relation avec le taux de fréquentation des bureaux de vote dans chacune des localités.

Selon les statistiques détaillées réalisées ces 5 dernières années, le vote à l'urne représente une faible proportion des votes exprimés, soit 16 %. Ce pourcentage est de 3,58 % à Montsevelier, 2,44 % à Corban, 2,05 % à Vermes et 7.97 % à Vicques. Le vote par correspondance est donc très largement utilisé puisqu'il représente 84 % des avis exprimés.

De l'avis du Conseil communal, la fermeture des bureaux peu fréquentés se justifie pour des raisons d'effi-

cacité de ressources humaines, mais également financières, notre Commune étant appelée à optimiser son fonctionnement. Bien qu'il soit compréhensible que certains citoyens préfèrent se rendre aux urnes dans leur village, il convient de se montrer pragmatique et d'envisager une alternative allant dans le sens de l'intérêt collectif.

Le Conseil général a suivi ce raisonnement et décidé de fermer les locaux de vote de Corban, Montsevelier et Vermes à partir du 1er juillet 2023. Les citoyens de ces localités pourront encore se rendre aux urnes dans leur village lors du scrutin fédéral du 18 juin 2023. Ensuite, ils seront invités à privilégier le vote par correspondance – qui pourra s'exercer également jusqu'à 9h30 les jours de votation via les boîtes aux lettres de chaque village – ou à se rendre au local de vote à Vicques entre 10h et 12h.

## Evolution de la population

La population de la Commune a légèrement augmenté en 2022 pour se situer à 3287 habitants au 31 décembre. Durant l'année, l'administration a enregistré 221 arrivées et 179 départs. 22 personnes sont décédées; 25 nouveau-nés sont venus rajeunir notre population. A titre comparatif, au 1er janvier 2018, Val Terbi comptait 3179 habitants. Notre commune poursuit donc gentiment son accroissement démographique.

## Pas de feu avec les déchets verts !

Les déchets verts sont des déchets de jardins tels que branchages, herbe et feuillage. Les épluchures de cuisine en font aussi partie. Ces déchets proviennent en grande partie des privés, mais aussi d'entreprises des secteurs de l'horticulture, du paysagisme, de l'agriculture et de la sylviculture.

Les déchets verts des privés peuvent être éliminés dans les infrastructures communales ou valorisés « à domicile » : compost privé, paillage du jardin, tas de feuilles ou de branches favorables à la biodiversité, etc.

Les déchets verts, en particulier ceux issus des jardins, sont encore trop souvent brûlés, ce qui nuit à la santé des personnes. Les particules fines émises par leur incinération nuisent à la qualité de l'air et impactent la santé de la population.

En **zone d'habitation**, les feux de branchages, feuilles mortes et autres déchets verts sont formellement **interdits**.

La seule exception concerne les grillades qui peuvent être réalisées avec du bois bien sec pour autant que cela ne génère pas de fumée excessive. La brochure « Bien gérer ses déchets verts, en finir avec les feux en plein air », disponible au Tritout, informe sur les bonnes pratiques dans différents milieux (urbain, agricole, forestier).



En **zone agricole**, l'incinération n'est autorisée que lorsque les branchages sont secs et les conditions atmosphériques favorables. Certaines alternatives permettent d'éviter l'incinération et doivent clairement être privilégiées : déchiqueter les végétaux et les valoriser en tant que combustible pour chaudières à copeaux ou à des fins organiques (dépôt sur le sol) ou entreposer définitivement des branches en tas, en lisière de haie ou de bosquet.

## Registre et taxe des chiens

La Commune perçoit une taxe pour chaque chien recensé sur son territoire. La taxe est de Fr. 60.- par animal. Elle est facturée annuellement sur la base du registre communal des détenteurs, mis à jour au 1er mai. Nous vous invitons à nous communiquer, sans tarder, toutes les mutations liées à la détention d'un ou de plusieurs chiens, soit les chiens achetés ou reçus, les chiens décédés, vendus ou donnés et les chiens qui n'ont pas encore été annoncés. Les annonces de mutation peuvent nous être transmises via le site Internet communal.

## Déchèterie Le Tritout -

### Horaire

Mercredi	14 à 18h
Vendredi	14 à 17h
Samedi	9 à 12h et 13h30 à 15h30 (dès le 1er avril)



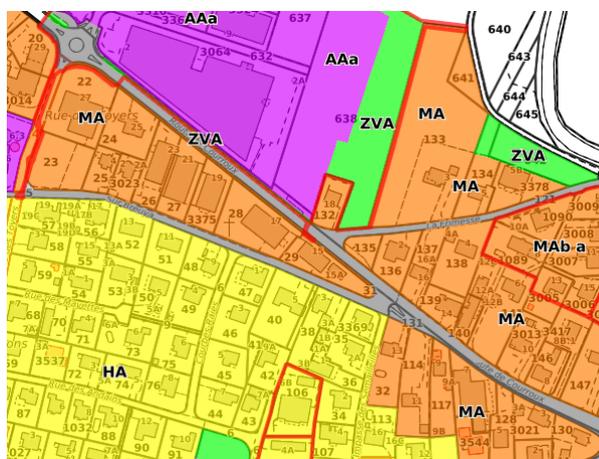
**Fermeture le vendredi 7 et le samedi 8 avril (Pâques)**

## Dépôt public du Plan d'aménagement local (PAL) révisé

Le territoire de la commune de Val Terbi est actuellement toujours régi par les plans d'aménagement local (PAL) des anciennes localités établis avant la fusion.

Afin de disposer d'une réglementation en matière d'aménagement du territoire unique et homogène sur l'ensemble de la commune, les Autorités ont décidé de lancer la révision du PAL en 2016. Celle-ci permet par ailleurs de répondre aux nouvelles exigences issues de la révision de la LAT entrée en vigueur en mai 2014 et du Plan directeur cantonal approuvé par le Conseil fédéral en mai 2019.

En matière d'urbanisation, le développement doit à présent être orienté vers l'intérieur, les réserves doivent être valorisées, le cœur des localités doit être densifié avec qualité. Dans les communes surdimensionnées, la zone à bâtir doit être réduite.



Le PAL révisé de Val Terbi redessine ainsi les zones-centres des différentes localités en conformité avec l'inventaire fédéral des sites construits d'importance

nationale à protéger en Suisse (ISOS). Il définit un périmètre de centre au cœur de Vicques à l'intérieur duquel une densité plus élevée est attendue (Indice brut d'utilisation du sol – IBUS – de 0.67). Afin de répondre aux besoins effectifs des 15 prochaines années, il prévoit également **plusieurs extensions** relativement modestes de la zone à bâtir destinées à l'habitat :

- Secteur HA<sub>g</sub> Chemin des Ecoles à Vicques avec un IBUS de 0.53 et une surface de 10'100m<sup>2</sup> ;
- Secteur HA<sub>h</sub> Chemin de la Pale à Vicques avec un IBUS de 0.53 et une surface de 2'200m<sup>2</sup> ;
- Secteur HB<sub>c</sub> Devant Vicques Sud avec un IBUS de 0.67 et une surface de 10'100m<sup>2</sup> ;
- Secteur HA<sub>i</sub> Vers la Cure à Corban avec un IBUS de 0.33 et une surface de 3'000m<sup>2</sup>.

A la **ZI la Romaine à Vicques**, la zone d'activités est légèrement agrandie en direction de l'Est dans un secteur soumis à la procédure de plan spécial obligatoire permettant de finaliser l'équipement du secteur.

D'autres changements sont également opérés afin de rendre l'affectation plus conforme avec l'usage effectif du sol principalement dans les zones d'habitation et dans les zones mixtes. Des zones vertes ont été définies afin de préserver des poumons verts et des vergers dans les localités et structurer l'espace bâti.

(Suite de la page 4)

La révision du PAL reconnaît par ailleurs la vocation touristique de l'Arche de Noé en affectant le site de l'ancienne filature à la zone de sports et de loisirs.

Dans le domaine de la **protection de la nature et du paysage**, une Conception d'évolution du paysage (CEP) a été établie par un bureau spécialisé qui a également redéfini l'ensemble des périmètres de protection sur la base des inventaires les plus récents. La protection du patrimoine naturel – arbres, haies et bosquets, cours d'eau et plans d'eau, zones humides, etc. – est renforcée. Les mesures de compensation et de remplacement mises en place dans le cadre du remaniement parcellaire CCM sont également protégées.

Le nouveau **règlement communal sur les constructions** (RCC) est établi selon les derniers standards du Service du développement territorial. Les marges de manœuvre offertes par le droit supérieur ont été utilisées (p.ex. procédure d'autorisation pour la pose de panneaux

solaires photovoltaïque, abandon de l'indice maximal d'utilisation du sol, volumétrie des constructions régie par les distances et les hauteurs max.).

La révision du PAL a fait l'objet d'une vaste **démarche participative** comprenant de nombreuses rencontres avec les propriétaires concernés par les principaux changements d'affectation. Le dossier a été soumis pour examen préalable aux services de l'Etat. Après une phase de mise au net, le Service du développement territorial a autorisé le **dépôt public**. Celui-ci aura lieu du 21 avril au 22 mai 2023. Les documents suivants seront consultables au bureau communal :

- le plan de zones
- le règlement communal sur les constructions
- le plan des dangers naturels

Après la phase de dépôt public et au terme des séances de conciliation, le dossier sera soumis au Corps électoral pour adoption (votation populaire) probablement en fin d'année 2023.

## Projet d'installation d'une antenne 5G au terrain de football à Vicques

A l'initiative de Swisscom, un projet d'installation d'une nouvelle antenne de télécommunication 5G a vu le jour. L'opérateur dispose actuellement d'un mât avec les technologies 3G/4G sur le terrain d'un privé dans le secteur des Toyers. Ce site n'étant plus disponible, Swisscom a invité la Commune à participer à la recherche d'un emplacement approprié pouvant accueillir cette technologie. En tenant compte du périmètre d'implantation possible sur le plan technique et des prescriptions légales en matière d'environnement (valeurs limites de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant), le secteur du terrain de football a été retenu. Le Conseil communal a aussi considéré qu'il était de l'intérêt général que l'antenne soit placée hors du périmètre bâti. La position exacte ainsi que la dimension du mât seront définis conjointement lors de l'élaboration du projet détaillé.

Comme pour tout projet de construction, les installations de téléphonie mobile doivent faire l'objet d'une autorisation de construire. Les habitants pourront consulter les documents lors de la mise à l'enquête publique. La publication aura lieu dans le Journal officiel



à une date encore inconnue; elle s'accompagnera de la pose simultanée de gabarits. De manière générale, la 5G reste un sujet de discussions parmi la population. La Confédération a récemment mis en ligne une plateforme d'information à l'adresse [www.5g-info.ch](http://www.5g-info.ch) utile pour les questions d'ordre général. En ce qui concerne les inquiétudes liées à la santé, le rapport fédéral de monitoring du rayonnement non ionisant indique que l'exposition de la population au rayonnement est nettement inférieure à la limite et présente une tendance à la baisse, malgré une augmentation massive du nombre de transmissions de données nécessaires pour répondre aux exigences croissantes de nos vies numériques.

# Informations communales

## Fête de l'énergie à Montsevelier

Le vendredi 5 mai 2023 aura lieu la cérémonie de remise du label Cité de l'énergie aux communes de l'agglomération de Delémont. Elle se déroulera à la halle de gymnastique de Montsevelier à partir de 16h30.

Un apéritif pour la population ainsi que diverses animations auront lieu. Nous invitons vivement les citoyens à réserver cette date pour prendre part à la manifestation.

Le label Cité de l'énergie est décerné par l'Association Cité de l'énergie aux villes, communes et régions qui s'engagent de manière continue pour une utilisation efficace de l'énergie, la protection du climat, une mobilité respectueuse de l'environnement et les énergies renouvelables. [www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)

## Des espaces publics sans crottins

D'aucuns se souviendront avec un brin de nostalgie du bon vieux temps, souvenir des sonnailles du bétail qui résonnait chaque jour dans les rues de nos villages, accompagné d'une volée d'enfants joueurs chargés de ramasser au passage toutes les "beuzes" qui jalonnaient le trajet vers l'écurie. Aujourd'hui, les vaches ont déserté nos villages, remplacées de temps à autres par de petits groupes de cavaliers, dont les montures laissent inévitablement sur le chemin quelques souvenirs malodorants. La Commune tient à rappeler que, à tout le moins dans l'espace bâti, il incombe aux cavaliers concernés de ramasser le crottin de leur cheval. Merci d'avance.



## Quel avenir pour la Villa Romaine ?

En 2011, un pavillon d'exposition et d'information était construit sur le site de Villa Romaine à l'initiative d'un groupe de bénévoles et grâce à de généreux donateurs. Afin de faire connaître le site, une fête romaine y avait même été organisée pour la première fois sur le territoire jurassien. Courses de chars romains et présentation de l'artisanat de l'époque avaient alors ponctué deux jours de fête et de découverte.

Aujourd'hui, ce site archéologique, témoin de notre histoire, mériterait une mise en valeur et un entretien, en particulier son pavillon qui abrite une maquette du site et divers objets retrouvés lors des fouilles.

La Commune désire constituer un groupe de réflexion qui devra examiner le potentiel de mise en valeur de ce site et en particulier se prononcer sur sa pérennité.

Si vous êtes motivé-e à rejoindre ce groupe de réflexion pour une séance de démarrage, merci de contacter le secrétariat communal jusqu'au 30 avril 2023.

## Mérites sportifs et culturels 2023

La prochaine cérémonie de remise des récompenses sera organisée par la Commune à l'occasion de la fête du village de Corban le 1er juillet 2023. Les distinctions concernent les personnes et les sociétés qui se sont illustrées dans les domaines sportif et culturel au cours de l'année 2022.

Les mérites sont attribués chaque année, **sur inscription** uniquement.

Si vous connaissez parmi vos proches une personne susceptible de recevoir le prix du mérite ou pouvez vous-même justifier de performances sportives et/ou culturelles, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat communal. La formule d'annonce ainsi que les critères de sélection peuvent être téléchargés sur le site internet de la commune.



## Vers une généralisation du 30 km/h dans nos localités

Notre commune s'est développée ces dernières années et de nouveaux quartiers d'habitation ont vu le jour. Le trafic automobile a augmenté indéniablement et soulève aujourd'hui des problèmes de bruit dans des quartiers qui étaient calmes auparavant. La question de la sécurité des piétons est également soulevée.

Le trafic routier est la source de bruit qui affecte le plus grand nombre de personnes. Par ailleurs, la population a des exigences croissantes en matière de qualité de vie.

La vitesse de circulation constitue un facteur déterminant en matière de sécurité. Des études montrent que plus elle est élevée, plus le risque d'accident est grand et plus les conséquences d'un accident sont lourdes.

**Pour résoudre la problématique, le Conseil communal est convaincu qu'une mise en œuvre de la limitation de la vitesse à 30 km/h pour toutes les rues du domaine bâti de nos localités, est la solution de choix.**



### Limitations de vitesse

Réduire la vitesse autorisée est une mesure simple pour rendre le trafic routier moins bruyant. En abaissant la vitesse de 50 km/h à 30 km/h par exemple, on réduit les émissions sonores d'environ 3 dB, ce qui correspond à une diminution du bruit du trafic d'environ 50 %. Dans ce domaine également, la réduction de la gêne ressentie est plus grande que la réduction effective du bruit, les pointes de bruit incommodes étant éliminées de façon plus que proportionnelle. L'atténuation du bruit est due à la réduction de la vitesse mais également au fait que les automobilistes adoptent une conduite plus régulière comportant des phases de freinage et d'accélération moins nombreuses et plus courtes.

### Sécurité routière

La limite de vitesse de 30 km/h recèle un énorme potentiel d'amélioration de la sécurité routière. Dans les quartiers d'habitation, une telle limitation est reconnue comme étant une mesure de sécurité efficace et appropriée. Une vitesse inférieure permet de réduire les distances d'arrêt des véhicules. De cette manière, les blessures, lors d'accidents entre des automobiles et des piétons, se révèlent moins graves. En effet, à 50 km/h, il faut 28 mètres à une voiture pour s'arrêter, à 30 km/h il ne lui faut plus que 13 mètres.

### Mise en place

Au 1er janvier 2023, les démarches pour l'introduction de la limite de vitesse de 30 km/h ont été simplifiées et l'exigence de réaliser une expertise est tombée. Néanmoins, tout projet doit être préavisé par l'autorité compétente, en l'occurrence le Service cantonal des infrastructures. Un bureau d'ingénieurs vient d'être mandaté par le Conseil communal pour élaborer le plan général de la signalisation et accompagner la Commune dans le projet. Le dossier fera l'objet d'une mise à l'enquête publique au cours des prochains mois.

### Moins de vitesse et de bruit pour plus de bien-être

Une conduite routière responsable, notamment dans les zones d'habitation, contribue à réduire les nuisances sonores. Étant donné que, à faible vitesse, le bruit du moteur est la principale source de bruit d'un véhicule, il est possible, dans ces zones-là en particulier, de rendre les déplacements moins bruyants en

optant pour un style de conduite produisant peu d'émissions sonores. Un tel comportement a également comme avantage d'empêcher les pointes de bruit incommodes et de réduire la consommation de carburant ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub>.

Merci de contribuer au bien-être de chacun d'entre nous !

## La Résidence les Pins fête ses 30 ans et s'ouvre au public

Le Conseil de Fondation Les Toyers ainsi que la direction de la Résidence Les Pins sont constamment à l'écoute de leur environnement et adaptent leur stratégie de développement en conséquence.

En janvier 2017, sachant que le besoin de 141 lits en unité de vie de psychogériatrie (UVP) restait à couvrir au niveau cantonal et que de nombreuses familles évoquaient le besoin de disposer d'accueils temporaires et de jour dans la région, les responsables sont arrivés à la conclusion qu'un agrandissement des bâtiments devenait nécessaire.

L'année 2023 marque le 30<sup>ème</sup> anniversaire de notre institution et nous sommes heureux de vous présenter l'agrandissement de la nouvelle unité de vie de psychogériatrie. Cet agrandissement qui a nécessité une modification du plan de zone de la commune de Val Terbi répond aux besoins actuels et prévisibles de la population âgée, tout en respectant les orientations de la planification médico-sociale cantonale.



Le projet dans sa globalité représente un investissement de l'ordre de 12 millions de francs. Il comprend une UVP de 18 places de long séjour, deux lits d'accueil temporaire (séjour vacances), un centre de jour d'une capacité de 10 à 12 places, un local de production de chaleur, différents locaux techniques et autres aménagements extérieurs. Le bâtiment se veut sobre, non luxueux, mais de qualité tout en recherchant les synergies maximales avec les bâtiments existants. L'emprunte environnementale a été réduite autant que pos-

sible en intégrant les technologies les plus innovantes en matière de production de chaleur, d'isolation, de ventilation et d'électricité.

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans l'étroite collaboration entre l'Etat, la Commune, les riverains et la Fondation.

Par ce développement, la Résidence les Pins souhaite apporter à la population de la région une palette de prestations adaptées à ses besoins et assurer aux familles une proximité avec leurs aînés institutionnalisés. Notre Résidence, qui a pour vocation d'être un lieu de vie et d'écoute, permet à nos résidents d'avoir un soutien et un encadrement adéquats. Cette réalisation profitera aussi à la population active puisqu'elle créera également une trentaine de nouveaux emplois dans le domaine des soins et de l'hôtellerie.

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir collaborer avec l'Association la Valse du Temps en leur mettant les locaux à disposition permettant d'ouvrir un centre de jour dans la région et répondre ainsi à la demande croissante. La collaboration étroite entre nos deux institutions est ainsi démontrée et assure une synergie en matière de prise en charge et d'accompagnement des personnes désorientées.

Le Conseil de fondation tient à remercier les différents partenaires qui ont collaboré à la bonne marche de cette réalisation : la direction, le personnel, la commission de construction, le maître d'œuvre et les artisans. Tous ces intervenants, qui de par leurs connaissances et compétences, ont permis aujourd'hui à notre institution de prendre une nouvelle dimension.

La Résidence les Pins fêtera l'inauguration de son troisième bâtiment conjointement à son 30<sup>ème</sup> anniversaire, le samedi 13 mai 2023. Toute la population sera invitée à découvrir cette réalisation.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous rencontrer à cette occasion.

Au nom du Conseil de fondation Les Toyers

Christophe Fleury, président

## Pour continuer à danser la vie ensemble ... à Vicques

La Valse du Temps a démarré son activité à Cornol le 2 janvier 2012. Depuis désormais plus de 10 ans, elle accueille entre 30 à 40 personnes par année, provenant de l'ensemble du canton du Jura, dont environ 40% de la vallée. Fort de ce constat et dans le but de répondre au besoin croissant de la population jurassienne, un projet d'une seconde structure dans la région du Val Terbi, en cohérence avec la planification médico-sociale du canton du Jura, a été pensé et mis en œuvre.

### La Valse du Temps, qu'est-ce que c'est ?

La Valse du Temps est un centre de jour spécialisé dans l'accueil de personnes atteintes de troubles neurocognitifs de type Alzheimer (ou de troubles apparentés). Il s'agit d'un lieu avec une atmosphère chaleureuse, familiale et bienveillante, où sont réalisées des activités du quotidien qui sont toujours pleine de sens : un repas que l'on prépare à plusieurs, un album photo où les souvenirs s'invitent, des fleurs que l'on plante dans le jardin, des discussions autour d'un journal, des balades, ... Une vie « normale » où chacune et chacun a sa place et un rôle reconnu par toutes et tous. Un lieu où les relations sociales, le plaisir d'être ensemble, la valorisation du moment présent et les ressources personnelles de chacune et chacun sont mis en avant !

La Valse du Temps, c'est une équipe interdisciplinaire de collaborateurs et collaboratrices spécifiquement formés aux valeurs d'humanité, d'écoute et de partage, qui mettent un point d'honneur à considérer l'hôte comme une personne à part entière dans le respect de son identité et à prodiguer un accompagnement adapté, personnalisé et valorisant.

La Valse du Temps, c'est également un relais pour les proches aidants qui ont l'opportunité de recevoir un soutien concret par une écoute attentive, des conseils pertinents et la possibilité d'acquérir des nouveaux outils via des formations et des moments d'échange.



Accompagner dans cette étape de vie les personnes concernées par des troubles neurocognitifs ainsi que leurs proches permet ainsi de favoriser un maintien à domicile le plus longtemps possible dans des conditions optimales.

Le comité de l'Association souligne la précieuse collaboration avec l'Etat et la commune de Val Terbi et remercie toutes les personnes qui œuvrent pour le développement de La Valse du Temps, tout particulièrement, la directrice, Caroline Bernasconi, et l'ensemble de l'équipe d'accompagnement.

Nous nous réjouissons de collaborer avec la Résidence Les Pins avec qui des synergies seront développées, notamment en termes de développement des compétences dans l'accompagnement des personnes atteintes de troubles neurocognitifs. Ce rapprochement entre deux institutions permettra également d'accompagner les personnes dans la continuité entre la vie en centre de jour et la vie en institution de long séjour quand cette étape est nécessaire.

Enfin, nous nous réjouissons de partager un moment de convivialité avec vous l'après-midi du 13 mai dans le cadre de l'inauguration des nouveaux locaux !

Au nom du comité de l'Association La Valse du Temps,

Denis Fridez, président

**Samedi 13 mai de 13h30 à 17h**

**Ouverture de la visite de l'UVP et du Centre de jour au public**

Petites aubades du Groupe Harlem à 14h30 et 15h30

# Les activités et manifestations locales



LUDOTHÈQUE ARC-EN-CIEL  
2824 VICQUES

## Ludothèque du Val-Terbi

Grands-parents, parents, enfants, ados.  
Vous aimez passer de bons moments en famille ou entre amis !

Alors venez découvrir notre nouveau local.  
Jeux pour tous les âges et pour tous.

Horaires:  
Jeudi 17h30-19h (hors vacances scolaires).  
Mardi du bibliobus : 17h-18h30

Contact :  
Mail : ludotheque@valterbi.ch  
Tel : 078 627 20 84 (pendant les heures d'ouverture)

## UN PROJET DE **suisse.bouge**

Notre commune et plusieurs sociétés de nos villages ont décidé de prendre part à l'édition 2023 du duel intercommunal *La Suisse bouge* en vous invitant à participer à leurs activités. Celles-ci sont disponibles sur le site de la commune ou directement sur celui de la manifestation [www.duelintercommunalcoop.ch/communes/val-terbi-10928](http://www.duelintercommunalcoop.ch/communes/val-terbi-10928). Bien sûr, vous pouvez aussi participer de votre côté en téléchargeant directement l'application (suisse.bouge) et en y enregistrant vos activités.

## Festival des Fanfares du Val Terbi et Fête des Jeunes Musiciens Jurassiens

Les passionnés de musique se retrouveront à Corban et Montsevelier les **samedi 29 et dimanche 30 avril** prochains.

Le samedi après-midi, les fanfares du Val Terbi rivaliseront à Montsevelier dans une compétition devant un jury avant de défiler, en marche, vers 17h, dans le centre du village. La soirée récréative, ouverte à la population, se poursuivra avec la Fête de la Bière. Au menu : choucroute dans une ambiance musicale avec Les Orig. Willerthaler. Ce groupe alsacien formé de quatre musiciens anime régulièrement des soirées bavaroises dans la plus pure tradition avec sa « Volkstümliche Musik ». Le comité d'organisation attend avec impatience un grand nombre de participants.

Billets d'entrée en vente à la Banque Raiffeisen du Val Terbi.  
Prix 30.- (entrée, choucroute, dessert et animation musicale).



Le dimanche, plus de 300 jeunes musiciens issus de 14 ensembles du Canton du Jura et du Jura bernois participeront aux joutes musicales. Les concours et auditions se dérouleront à la halle polyvalente de Corban, alors que le lieu principal de la Fête sera à la halle de Montsevelier où un concert de gala par l'Ensemble des Cuivres jurassien à 17h précédera la proclamation des résultats.

## Fête du village de Montsevelier et commémoration de l'Indépendance du Canton du Jura

Le jeudi 22 juin prochain, la Fanfare de Montsevelier et la chorale Val Terbi en Cœur vous invitent à la Fête du village et commémoration de l'Indépendance du canton. Cette année, veille de week-end prolongé, nul besoin de compter les heures de sommeil : la fête promet d'être mémorable !

De plus, comme chacun sait, la fête du village de Montsevelier est certifiée « étanche », la grande halle polyvalente étant prête à pallier à toute éventuelle mauvaise surprise météorologique.

La fête commencera dès 17h avec l'accueil des invités, l'ouverture des stands boissons et repas, ainsi que celle des animations pour les enfants : château gonflable, catapulte, grimages, etc.

Dès 19h, agrémentée par la fanfare invitée, la partie officielle célébrera l'Indépendance de notre canton par une allocution de notre Président du Gouvernement, M. le Ministre Jacques Gerber, ainsi que par le maire de notre commune, M. Claude-Alain Chapatte.

Après la vibrante et chaleureuse Rauracienne, place à la fête !

Sur la scène : démonstration de pole sport par les championnes de l'école *Acropole*, musique et danse avec le très apprécié *Ludo et ses claviers* et fin de soirée pop-rock avec le groupe *Blue Light Orchestra*.

Incontournable de la fête, le baby-foot humain revient en force, pour petits et grands, avec de quoi désaltérer les joyeux joueurs et leurs supporters sur le terrain même. Les infos suivront sur les réseaux sociaux et dans vos boîtes aux lettres.

La fête ne serait pas ce qu'elle est sans l'illustre rôti à la broche « du » Bilou, ni les fameux hamburgers « de la » Sandra.

Et ... nouveauté cette année, le bar se transforme en espace spécial jeunes, avec *DJ JBK*, qui vous mettra en transe de 22h à 3h du matin, non-stop.

Ainsi donc, toutes et tous à Montsevelier le jeudi 22 juin 2023 !

Pour le comité d'organisation :  
Carine Koller & Germain Chételat



**Soirée Pizza**  
SAMEDI 3 JUIN 2023  
DÈS 17H30

À Vermes, dans la cour d'école

Venez nombreux célébrer le printemps en plein air !

On vous promet en plus une joyeuse ambiance et de la bonne humeur à gogo !

Fêtes des Saisons - Vermes




Centre sportif à Vicques



**Championnat suisse de pétanque**  
En triplète  
10 et 11 JUIN 2023

Bar et restauration sur place 



## Et aussi...

Dates	Manifestation	Lieu
14 avril	« Le petit dernier » par Olivier de Benoist <i>Humour</i>	Centre communal Vicques
23 avril	Loto par Vic'En Glisse	Centre communal Vicques
12 mai	Dégustation de vin en faveur de l'Association Lumière pour Haïti	Centre communal Vicques
14 mai	« Manuela » par Claude Inga-Barbey <i>Humour</i>	Centre communal Vicques
2 juin	Concert Sainte-Cécile <i>Musique</i>	Centre communal Vicques
2-3 juin	Entracte, portes-ouvertes	Ecole secondaire
10 et 11 juin	Spectacle Circosphère	Centre communal Vicques
25 juin	Slow Up 2023	Vicques

### Club des Aînés de Vicques

Dates des prochaines rencontres :

Avril	17
Mai	11 et 25
Juin	15 et 29 (dîner)



### Les jubilaires du printemps

Compliments à nos citoyennes et citoyens qui vont fêter prochainement un anniversaire particulier :

- Deroche Francis** de Vermes, 90 ans le 29 mars
- Berthoud Rolande** de Montsevelier, 80 ans le 31 mars
- Chételat Rolande** de Montsevelier, 80 ans le 11 avril
- Charmillot Heidi** de Vicques, 80 ans le 29 avril
- Buchwalder Vèrène** de Vermes, 80 ans le 8 mai
- Rottet Auguste** de Corban, 80 ans le 9 mai
- Monnerat Charles** de Montsevelier, 80 ans le 11 mai

## A l'état civil

### Les naissances

- Sofia**, le 12 décembre 2022, Famille Florine et Florian Théouille, Vicques
- Aylin**, le 4 janvier 2023, Famille Pauline et Michaël Theubet, Vicques
- Soline**, le 26 janvier 2023, Famille Mélanie et Vincent Charmillot, Vermes
- Léandre**, le 19 février 2023, Famille Amandine Cattin et Jordan Cuttat, Vicques
- Malo**, le 20 février 2023, Famille Amélie Charmillot et Stéphane Chételat, Montsevelier
- Milena**, le 3 mars 2023, Famille Lea et Thomas Knutti, Vermes

### Ils nous ont quittés

- Koller Romain**, 1936, Vicques, le 12 décembre 2022
- Voisard Marcel**, 1939, Vicques, le 29 décembre 2022
- Koller Alexandre**, 1941, Montsevelier, le 8 janvier 2023
- Baumann Konrad**, 1947, Vicques, le 12 janvier 2023
- Büschen Josette**, 1956, Vicques, le 9 février 2023
- Marquis Chantal**, 1946, Montsevelier, le 21 février 2023
- Kamber Anne Marie**, 1932, Corban, le 27 février 2023
- Mertenat Jane**, 1933, Vicques, le 9 mars 2023